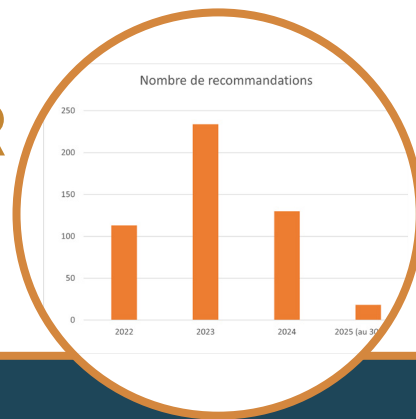


Les chiffres clés de la CRR

Au 30 mars 2025



à vrai dire...

LETTRE DE LA CRR N°8

COMMISSION RECONNAISSANCE & RÉPARATION

n°8

RECONNAÎTRE LA BLESSURE,
RÉPARER LA PERSONNE

2^{EME} TRIMESTRE 2025

Sommaire

03 Édito par Antoine Garapon

Durée du silence, moment de la dénonciation, temps de la justice

04 Sr Véronique Margron, présidente de la CORREF

Relecture théologique et spirituelle du chemin parcouru

Session de l'Assemblée plénière des évêques de France à Lourdes du 31 mars 2025 :

« Lutte contre les violences sexuelles dans l'Église : point d'étape sur les mesures mises en œuvre depuis la CIASE, ce qui reste à faire et les perspectives à ouvrir ».

07 Père Frédéric Pellefigue, Visiteur, congrégation de la Mission

Dans la lutte contre les abus et les violences sexuelles et la promotion de la protection des personnes mineures et vulnérables, appelés à une conversion culturelle

09 Pasteure Emmanuelle Seyboldt, présidente du Conseil national de l'Église protestante unie de France

Au commencement était la parole

10 Journée mémorielle du 1er mars 2025

Aux Facultés Loyola Paris

12 Chiffres clés de la CRR

Au 30 mars 2025

14 CRR - Miviludes, quelle articulation ?

Par Gabrielle Ouss, étudiante en psychologie et stagiaire à la CRR

15 Remerciement appel à dons

16 Membres de la CRR

Édito par Antoine Garapon, président de la CRR

Durée du silence, moment de la dénonciation, temps de la justice

La presse s'est récemment emparée des violences sexuelles et des brutalités physiques commises à l'institution Notre Dame de Bétharram. Elle s'en était déjà émue il y a quelques mois mais sans que les pouvoirs publics n'embrayent. C'est aujourd'hui chose faite après qu'au scandale des enfants maltraités s'est ajouté un scandale politique mettant en cause le premier ministre. Au scandale « substantiel » des faits commis s'est ajouté un scandale procédural – non seulement celui de n'avoir pas pris la mesure et de ne pas avoir agi en conséquence, de n'avoir pas tout dit ou, pire, d'avoir menti à la représentation nationale.

Tout se passe comme si à la faveur de cette affaire, l'opinion découvrait l'existence non seulement de ces terribles faits mais aussi celle de la CIASE et de la CRR. L'information, soutenue avec retard par l'émotion publique, permet à une réalité de prendre corps et au peuple de faire corps autour d'elle.

Quoiqu'il en soit, le scandale est un moment propice à la dénonciation, et c'est le cas pour Bétharram où les victimes ont attiré la lumière – enfin ! – et entraîné dans leur sillon d'autres victimes, d'autres établissements situés dans d'autres régions de France. Il a mis fin à la durée infinie du silence, c'est-à-dire à un temps improductif, celui de la solitude, du ressassement et des atermoiements intérieurs dont sont en proie les victimes qui parfois s'interrogent même sur la réalité même des violences.

Mais, ne nous y trompons pas, il n'y a rien de plus éphémère que l'émotion sociale : l'attention ne tarde pas à s'émousser, un scandale chassant l'autre, et il n'y a rien de plus versatile que l'opinion. La dénonciation ne peut ainsi être un moment. Contre la tentation de transformer la dénonciation en un état permanent, ce qui finit par perpétuer paradoxalement la souffrance dans un étalement sans fin, il faut se donner les moyens de passer au

temps de la justice. Celle-ci seule peut accorder le passé, le présent et l'avenir. Son objectif est de mettre un terme à cette durée désespérante par un présent cathartique en vue de libérer l'avenir. L'un des risques majeurs pour les victimes est de rester dans le moment dramatique de la dénonciation jusqu'à faire en seconde nature, alors que tout l'enjeu est d'en sortir.

Le temps de la justice se distribue sous des formes différentes selon que l'on se place sur le plan individuel, historique ou politique.

Sur le plan individuel, la réparation a déjà commencé : la CRR a déjà traité une vingtaine de dossiers un par un car l'abus a été vécu seul (il faut savoir que les enfants ne parlent pas entre eux des violences sexuelles dont ils ont été victimes). Mais la réparation revêt aussi une dimension collective. Il faut aussi chercher à comprendre ensemble cet épisode de violences et de crimes. Cela sera la tâche de la commission mise en place par l'IFJD.

Reste enfin le temps politique, celui du changement durable, inscrit dans la loi. À peine est-il amorcé qu'un nouveau risque se profile. Si la menace de la durée est de ne pouvoir en sortir, si le risque de la dénonciation est de s'y complaire, le piège pour le politique consiste à se projeter dans l'avenir sans avoir suffisamment médité les leçons du passé. La sociologie politique distingue les scandales improductifs et les scandales apprenants, ceux qui affaiblissent et parfois détruisent l'autorité, et ceux qui peuvent être l'occasion de la renforcer... à condition d'en tirer toutes les leçons. La balle est donc dans le camp des institutions aussi bien politiques, religieuses que morales pour faire de l'affaire de Bétharram un scandale productif.

Sr Véronique Margron, présidente de la CORREF

Relecture théologique et spirituelle du chemin parcouru

Session de l'Assemblée plénière des évêques de France à Lourdes du 31 mars 2025 : « Lutte contre les violences sexuelles dans l'Église : point d'étape sur les mesures mises en oeuvre depuis la CIASE, ce qui reste à faire et les perspectives à ouvrir ».

« Je me demande comment les enfants survivent au chagrin »
Christian Bobin

Cette parole de Christian Bobin dans un magnifique petit livre : *le Christ au coquelicot* me hante depuis bien longtemps. Comment les enfants survivent au chagrin ? Les enfants et l'enfance fracassée dans tout adulte dont la confiance, la foi, l'affection, l'admiration ont été trahies et piétinées par des violences sexuelles commises par des membres de l'Église, par des perpétrateurs, comme le dit l'historien Stéphane Audoin-Rouzeau¹. Rien que ce substantif me glace. Je sais pourtant qu'il est exact.

Des perpétrateurs qui ont transgressé, bafoué ce commandement pourtant fondamental de la Didachè² et qu'il faudrait mettre aux frontons des coeurs et des âmes de qui se déclare disciple du Christ et fils ou fille de l'Église du Christ :
« Tu ne tueras pas, tu ne seras pas adultère, tu ne souilleras point de garçons, tu ne commettras ni fornication, ni vol, ni magie, ni sorcellerie, tu ne tueras pas d'enfants par avortement ou après la naissance, ni ne convoiteras ce qui est à ton prochain. Tu ne parjureras pas, ni ne feras de faux témoignages, ni ne médieras, ni ne garderas de rancune. Tu seras sans duplicité, en pensées et en paroles, car le double langage est un piège de mort. Ta parole ne sera ni mensongère ni vaine, mais pleinement agissante ».

C'est bien tout cela qui a été bafoué par des perpétrateurs en souillant les corps comme les âmes comme les volontés, les intelligences et la foi des enfances. Et par ceux qui ne les ont pas protégés.

De cela je ne peux – ni ne veux peut-être – me remettre.

¹ Membre de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) de la CRR.

² La Doctrine des Douze Apôtres est le plus ancien texte chrétien en dehors du Nouveau Testament. Tradition apostolique propre à l'Orient et notamment à la Syrie, où elle a été vraisemblablement écrite dans la seconde moitié du Ier siècle.

1. La Ciase et ses suites : être affectée

La décision de la CIASE fut un moment de bascule. J'avais déjà rencontré et écouté, parmi des vies fracassées, des femmes et des hommes victimes, enfants ou adultes, de violence sexuelle commise par des membres de l'Église. Mais ils étaient – si j'ose dire – parmi d'autres. Avant même le rapport, il a fallu regarder en face, avec effroi, le caractère systémique, parfois même, j'ose le dire, systématique, des viols, des violences et des actes de barbarie infligés. Je ne sais s'il sera un jour possible de prendre la vraie mesure de cette déflagration, de ce gouffre sans fond. Pourtant c'est là que nous sommes, en tout cas là où je suis.

Qu'ai-je appris en ce non-lieu du côtoiement du malheur, de la colère, du trauma insidieux et destructeur ? La gravité, mais aussi l'importance vitale d'être affectée.

Forme passive pour dire qu'il s'agit de ce qui nous arrive par le fait d'être exposé à la douleur d'autrui. Consentir à la non-indifférence dirait Emmanuel Lévinas, et là plier, être atteinte, affectée, entamée, transformée. Une impuissance indispensable je crois, pour se laisser instruire par l'autre souffrant, par chaque visage unique de victime, de témoin. Cette épreuve-là me renvoie à cette terrible parole de l'évangile : « ils regarderont celui qu'ils ont transpercé » (Jn 19, 37). Je pense du fond de mon âme, qu'il n'y a pas d'autre endroit pour apprendre, plutôt pour se laisser enseigner, encore et toujours. Oui, *ils regarderont celui qu'ils ont transpercé*, et non celui que d'autres auraient transpercé.

Plus de surplomb, de sachants, de rôle même, mais se recevoir de ces rencontres, de ces tragédies infligées à ces milliers d'enfants et d'enfances. Un se laisser affecter jusqu'au fond de l'âme qui alors rendent justes – peut-être, l'indignation, la capacité d'agir, le dur labeur de la pensée par temps de mal et de maux. Agir, penser « tout bas » pour paraphraser en partie le titre du magnifique

dernier livre de Jeanne Benameur, *Vivre tout bas*. Agir « tout bas » car nous ne réparerons rien, fondamentalement, de l'irréparable. Mais ce qui est « sous le soleil³ », nous devons le faire, de toutes nos forces, celles de notre responsabilité, de notre culpabilité.

C'est ici je crois qu'intervient la volonté de reconnaître et de restaurer. Au sens du philosophe Karl Jaspers : « la volonté de réparer n'est sérieuse et ne peut avoir sa portée morale que si la réparation résulte d'une refonte purificatrice de notre être⁴ ». « De là naissent le sérieux et la résolution ». « La conséquence c'est la modestie ». Nous transformer, nous « purifier », apprendre des autres, des victimes, de la société... Et faire.

Ce réel inqualifiable des atrocités commises, des vies arrachées et bouleversées, des cauchemars infligés pour la vie, il est là. Il nous déloge définitivement je crois de toute certitude, de toute pensée qui voudrait boucler et prétendrait que nous pourrions tourner la page de tous ces crimes et ces malheurs commis et infligés dans nos communautés, par nos membres et tous ceux qui les ont couverts.

Il s'agit donc de prendre réellement en compte « (Ce) qui arrive arrive, et c'est au fond le seul événement digne de ce nom. », comme l'écrivait Jacques DERRIDA, dans *Le « Concept » du 11 septembre*⁵.

Mon maître en théologie morale, Xavier Thévenot, avait coutume de dire que pour que l'éthique commence, « il faut suspendre ses évidences ». Il n'est même plus nécessaire de suspendre, Il n'y a plus d'évidence tant le lieu même du religieux, du sacrement, du sacré a été au service de la prédation. Tant le crime est massif, en nombre, mais surtout peut-être, en conséquences délétères sur chaque victime.

2. Le sacré et le religieux

Je ne peux non plus me remettre de cela : la convocation du sacré, du religieux, comme constitutif de la violence sexuelle infligée. Manipulation du propos religieux, des rites, des sacrements, pour soumettre la victime, la culpabiliser, lui interdire toute révolte, pour même se faire croire à un consentement de cette victime, enfants comme adultes. Stéphane Audoin-Rouzeau pose cette question terrifiante : « le dévoilement du sacré, du religieux, en se liant intimement à la perpétration, ne vient-il pas accroître la jouissance du perpéteur lui-même ? »

³ « Tout ce que ta main trouve à faire, fais-le avec la force dont tu disposes, car il n'y a ni travaux, ni projets, ni science, ni sagesse au séjour des morts où tu vas » (Quoélet 9, 10).

⁴ *La Culpabilité allemande*, Ed de Minuit, 1948/1990, p. 121.

⁵ Jacques DERRIDA, dans *Le « Concept » du 11 Septembre*, Paris, Galilée, 2003, p. 188.

Dans de nombreuses écoutes de victimes, j'ai entendu cela : combien le recours au religieux, à ce qui ressemble à de la sorcellerie : utilisation d'hosties, de paroles bibliques, place de l'autel, de la vierge, sans même parler de la confession, semblait accroître la jouissance criminelle de la toute-puissance du perpéteur. Il faudrait aussi évoquer ici la place de l'enfer et du diable qui vient sceller l'enfermement des victimes.

Mais que s'est-il passé ? que se passe-t-il ? L'obligation désormais de revisiter à l'aune de ces crimes spirituels et de ces malheurs imposés l'ensemble de la théologie, de nos lectures du corpus biblique, mais aussi de nos représentations de Dieu, de la religion, des « hommes ou des femmes de Dieu ». Là nous ne sommes qu'au début de ce labeur de descente, de kénose, de dépouillement, pour rendre à la foi, à la parole de Dieu, à nos rites, leur force de vie pleine, en faveur de la reconnaissance de chacun comme enfant digne, comme fils et filles d'un Dieu qui fait vivre et rendre libre. Et non plus pour faire mourir et posséder en son nom, un nom alors bafoué et piétiné.

Aujourd'hui, tentant de regarder toute cette désolation en face, sans euphémisme, sans déni, peut-être sommes-nous comme ces femmes qui voient le corps de l'être aimé mis en tombeau et tout s'écroule de ce qu'elles ont cru. Pourtant elles vont rester là.

Nous sommes là : devant le tombeau de nos assurances et tranquillités, à la porte des enfers où tant de victimes furent précipitées. Là, envers et contre tout, il nous faut être et penser. Pas seuls. Pas sans d'autres compétences, ailleurs que dans nos seules sciences habituelles, mais du côté de la littérature, des sciences humaines et sociales. Pas sans les victimes qui le souhaitent et qui connaissent – malheureusement pour elles mieux que personnes - les questions et les remises en question que nous devons affronter.

Oui cet événement de la confrontation à l'utilisation de religieux pour la perpétration de crimes et de destruction est terriblement notre « maître intérieur⁶ ».

3. Le mal

Question du fond des âges, dès le récit de la tromperie du serpent puis du premier meurtre. Le mal, radical autant que banal, est ainsi cette intrication aussi scandaleuse et que mystérieuse entre le mal agir et le souffrir. Car sans le mal agir

⁶ Voir *L'Événement sera notre maître intérieur*, pages choisies, Emmanuel MOUNIER, Préface de Jacques Le Goff, Parole et Silence, 2014.

– et pas seulement des fauteurs mais bien de tout un monde autour, de l'Église – il n'y aurait pas le souffrir dont nous parlons ces deux jours ici. Le mal comme un sans fond. Le souffrir des victimes vient du mal agir des bourreaux et de leurs complices actifs ou passifs.

Ce à quoi il faut à nouveau consentir, non sans difficulté d'ailleurs, avec les révélations des atrocités vécues, des perversions des prévaricateurs, c'est que l'origine du mal nous échappe et nous échappera. Je pense qu'il faut vraiment y renoncer. Si la question du pourquoi est toujours légitime et même indispensable, de la part des victimes, de leur proche, le risque est de penser qu'il y aurait une réponse simple : la folie, la maladie ou la perversion de ces hommes ; le diable ; voire bien pire parfois : laisser entendre que la victime a été le vecteur de la tentation. Ou encore « l'époque », comme nous disons et entendons bien souvent. Autant d'impasses pour relativiser le mal. Nous avons aussi eu cette folie explicative de mettre sur une balance le bien et le mal. Comme si le bien supposé ou réellement accompli par un homme, une institution, pouvait contrebalancer le mal commis. Les victimes étant alors dans une balance bénéfique risque qui glace le sang autant que l'âme ou l'intelligence. Car voilà, le mal est toujours total : celui fait à un enfant, à un humain, à la confiance, à la foi, au corps, à l'âme. Il ne peut être rendu relatif par rien. Tel un poison létal.

La place ici de la foi est bien de porter la question du pourquoi. La porter comme la bible de Genèse 3 à l'apocalypse, en passant par cette heure de nuit : « mon Dieu pourquoi... » La porter, mais non la résoudre. La porter comme le Christ la prend sur lui en cette heure.

La porter, c'est entendre ce qu'affirme Ricoeur, alors que son fils vient de se suicider : le mal devient « ce contre quoi on lutte et ce en dépit de quoi on espère⁷ ». Tel est là où nous sommes, humainement, spirituellement et théologiquement. Manière d'assumer nos responsabilités, agir tout bas, oeuvrer sans repos vers ce qui peut protéger enfin, réparer peut-être, en renonçant à être soi-même épargné par le souffrir et l'abîme des questions. Agir, penser « en dépit du mal... » c'est là je crois l'espérance qui résiste. Faire face à l'injustifiable et à sa réalité, à ce qui excède toute pensée normative comme toute approche spéculative du mal comme privation, limitation ou simple travail de la négativité.

La seule réponse que nous ayons aujourd'hui à donner, encore et encore, c'est bien l'engagement. L'engagement qui manifeste notre honte de toutes nos complicités passives ou actives. Face à la démesure du souffrir ne peut répondre, jamais à la hauteur du souffrir et de son injustice foncière, que la persévérance de l'engagement et de l'action.

Les agressions commises, les emprises, les menaces, les humiliations, les tortures, visaient dans la personne victime l'anéantissement de son estime de soi, de son identité de sujet pour devenir l'objet de son agresseur, objet de sa domination sans partage. La première justice que nous devons alors à chacune doit être de rendre possible un se dire, se raconter et retrouver dans une *estime de soi* reconquise après la nuit où l'a plongé l'épreuve du tragique subi par les crimes commis et sa « silenciation » comme un commandement aussi pernicieux qu'efficace.

Que chacun puisse se dire, nous dire « *je suis*, en dépit de tout le mal dont j'ai été la victime ». *Je suis là. Debout, vivant, face à vous.*

« *Je me demande comment les enfants survivent au chagrin* ». Je ne sais. Mais ces enfants, ces enfances, ces adultes « vulnérabilisés », demandent avec larmes, colères et fatigues à pouvoir vivre suffisamment restaurés, avec cette plaie qui demeure vive. Mon espérance est que notre engagement résolu et constant, notre chemin « de purification » en partant des profondeurs où nous nous savons coupables – pour paraphraser encore Karl Kaspers, permettent de résister désormais au mal, de le voir, de le nommer, d'agir.

« On voudrait être un baume versé sur tant de plaies⁸ ». Venu du fond de l'abîme, le souhait ultime du journal d'Etty Hillesum est aujourd'hui notre espérance. Espérons que faire justice par le labeur de la vérité, soit ce baume.

« Que chacun protège celui qui est près de lui et plus loin encore ceux qui ont besoin d'aide. C'est comme ça que les humains peuvent vivre et continuer. Il n'y a pas d'autre route⁹ ».

Là est notre raison d'être au monde et à ce peuple martyr, aujourd'hui.

⁷ *Le mal, Un défi à la philosophie et à la théologie*, Labor et Fides, 1986.

⁸ Etty Hillesum, *Une Vie bouleversée*, Points Seuil, 1995, p. 246.

⁹ Jeanne Benameur, *Vivre tout bas*, Actes Sud 2025, p. 107.

Père Frédéric Pellefigue, Visiteur, congrégation de la Mission, province de France

Dans la lutte contre les abus et les violences sexuelles et la promotion de la protection des personnes mineures et vulnérables, appelés à une conversion culturelle

Par ma responsabilité de Visiteur, j'ai été amené à rencontrer des personnes victimes de membres de la congrégation de la Mission. C'est d'autant plus douloureux à vivre que ces personnes ont été victimes par certains des membres du corps provincial dont je fais partie. J'ai constaté avec terreur que nous sommes directement concernés.

J'ai rencontré quatre d'entre elles, avec le soutien de la CRR. J'ai été atterré devant tant de souffrances inscrites dans la durée, et devant la gravité des déviances commises par des hommes d'Eglise. Je me suis retrouvé face à des mondes qui m'étaient inconnus. Je veux souligner ma prise de conscience progressive de ces réalités vécues de violences sexuelles subies avec leurs conséquences douloureuses jusqu'à aujourd'hui.

La violence sexuelle ne se réduit pas à l'acte criminel du viol. Au cours de la préparation du premier entretien avec une personne victime, les deux commissaires de la CRR chargés de l'affaire m'ont aidé à découvrir et comprendre ce que peut être une situation de violence sexuelle et d'abus. La posture de prêtre ou religieux peut mettre en place une dissymétrie dans une relation, avec un certain pouvoir projeté et/ou fantasmé potentiellement par chaque partie. « Des problèmes », des dérives surgissent lorsque cette dissymétrie est exploitée ... pour prendre la main sur quelqu'un, se situant comme le secours de la personne fragile prête à se confier, et prétendant apporter des solutions par des paroles et des gestes allant jusqu'à mêler le sexuel – qui ne concerne pas seulement le génital mais aussi le contact physique, de corps à corps, comme les caresses, les massages, le baiser ... – et le sacré. Or, le prêtre ou religieux n'est pas attendu dans ce genre de relation et cette attitude peut alors d'autant plus provoquer une sidération – une incapacité à contre-

réagir, qui n'est pas un consentement. Ce sont des considérations auxquelles j'ai été sensibilisé et qui m'ont amené, dans un cas, à augmenter la qualification des faits reprochés de gestes à connotations sexuelles avec la notion d'abus spirituel, par son attitude dominante et imposante en paroles intrusives et gestes d'enserrement.

J'ai éprouvé aussi une prise de conscience à partir du récit d'une personne victime de son expérience dans le traitement de sa plainte par l'Eglise – la congrégation de la Mission en partie. Ce fut pour elle l'occasion d'une nouvelle souffrance, ne se sentant pas traitée comme une personne victime, devant se justifier à nouveau ... J'ai appris à découvrir, à entendre, un autre point de vue, une autre approche de la réalité selon une autre position ... Nous avons à apprendre à entendre la voix des souffrants, de là où ils parlent, pour mieux les connaître, les comprendre et, s'ils le souhaitent, faire un bout de chemin avec eux, leur permettre de vivre une reconnaissance et une réparation du mal subi pour dépasser l'état de traumatisme et se reconstruire.

C'est à partir de cette expérience que j'ai pris conscience progressivement du besoin d'une conversion culturelle ... de ma conversion culturelle, et je le crois bien humblement, de celle de mes confrères, dans notre approche de ces réalités des abus et des violences sexuelles commis en Eglise et par quelques-uns de nos confrères. La société française et l'Eglise n'abordent plus ces questions comme il y a vingt ans. Le droit lui-même évolue dans la caractérisation des faits.

J'ai donc décidé d'organiser deux journées de formation pour notre province, afin de faire le point sur notre engagement, personnel et communautaire,

dans la lutte contre les abus et les violences sexuelles et dans la promotion de la protection des personnes mineures et vulnérables, et de le renforcer dans la durée.

Cette formation a pu prendre place en janvier 2025 avec l'aide de quatre des membres de la CRR. Nous avons choisi d'aborder les notions de « violences sexuelles », « psycho-trauma », « emprises », et « justice restauratrice ». Les commissaires nous ont apporté leurs compétences et les fruits de leurs expériences pour mieux comprendre les réalités des abus et des violences sexuelles et mieux saisir la démarche de la justice restauratrice et ses enjeux. Nous avons pris le temps d'écouter et d'échanger, pour ouvrir notre conscience à cet appel à une conversion culturelle d'Eglise, telle que le Pape François l'a exprimée dans sa Lettre au peuple de Dieu du 20 août 2018 : « promouvoir une culture capable non seulement de faire en sorte que de telles situations ne se reproduisent pas mais encore que celles-ci ne puissent trouver de terrains propices pour être dissimulées et perpétuées ».

La parole a aussi été donnée à une personne victime. Nous avons été impressionnés par son langage vrai, fort, et sobre. Elle nous a fait entendre que nous sommes attendus à nous situer d'abord dans des relations humaines ordinaires, sans aller dans le domaine spirituel, de la miséricorde de Dieu ... pour assumer ensemble l'espace commun de la justice.

Au travers de cette formation, il m'a paru important que nous puissions aussi discerner et décider ensemble de nous engager davantage dans des pratiques, de ne pas en rester à des idées. St Vincent de Paul nous enseigne que la résolution n'est pas de l'ordre de la pensée mais de la pratique. Nous avons choisi ensemble d'investir et de développer des champs d'actions nous faisant travailler à notre conversion culturelle : la mise à jour de notre *Protocole de protection des personnes mineures et vulnérables*, la cartographie des risques, un espace d'échanges sur notre vie dans le célibat et la chasteté, la participation à la journée mémorielle, une attention à comment vivre avec nos confrères mis en cause, et une veille sur toute publication au sujet de la lutte contre les abus et les violences sexuelles et la promotion de la protection des personnes mineures et vulnérables. Des confrères se sont inscrits pour composer les équipes de travail. La conversion culturelle est un chemin de longue haleine et concerne le corps tout entier avec ses différents membres. Nous nous donnons rendez-vous au 21 mai 2025 pour mettre en commun nos recherches entamées et à poursuivre.

Pasteure Emmanuelle Seyboldt, présidente du Conseil national de l'Eglise protestante unie de France

Au commencement était la Parole

Le début de l'Évangile de Jean me vient tout de suite, au moment de mettre par écrit ces quelques réflexions. Fin octobre 2024, j'ai signé l'adhésion de l'Eglise protestante unie de France à la CRR. Une Eglise, qui plus est protestante ! Une – première ? – exception pour la CRR. Je l'ai fait parce que je sentais très vivement combien nous avons besoin d'aide, nous responsables de l'Eglise protestante unie, et combien le chemin de réparation ne pouvait passer que par la parole.

J'ai toujours été convaincue que la parole répare, soigne, relève. Je suis fascinée depuis longtemps par le premier récit de création, en Genèse 1 : « Dieu dit : qu'il y ait de la lumière ; et il y eut de la lumière ». Une parole créatrice, une parole qui fait naître la vie, combien de fois l'ai-je expérimentée dans mon ministère pastoral ! Et combien de fois ai-je vu les dégâts causés par le silence, les paroles tordues, les mensonges. Les « cadavres dans les placards » ont un pouvoir de nuisance terrible...

Aussi quand j'ai commencé à recevoir ces appels terribles, déchirants, de personnes agressées et dont la parole n'avait pas été reçue, ma conviction que la parole répare était déjà forgée, mais j'avais besoin d'aide pour que cette parole trouve un lieu juste et sûr.

Je l'ai trouvé avec la CRR et je suis heureuse de ce chemin que nous défrichons ensemble. Le cadre est posé, il est ferme sans être rigide. Il permet à chaque partie de savoir comment le trajet va se dérouler, à quelle étape nous en sommes, et qu'est-ce qui viendra après, en théorie. Je suis encore au début du cheminement, et je sais que j'ai encore beaucoup de choses à découvrir et à apprendre, mais je suis en confiance, avec des interlocuteurs très présents et réactifs.

La justice restaurative a toujours fait partie de mon univers. En protestantisme, le processus restauratif a été largement travaillé avec les personnes incarcérées, dans le cadre de l'aumônerie des prisons. Rencontres entre victimes et agresseurs

sont organisées pour aider l'agresseur à prendre conscience de ses actes. Mais je l'avais toujours entendu – à tort – comme un travail permettant à l'agresseur de ne pas récidiver. Et je ne voyais pas la victime. J'ai pris conscience de cela avec la CRR. Aujourd'hui, j'ai l'impression d'avoir tout à coup adopté de nouvelles lunettes, qui me permettent de voir une grande partie du paysage restée auparavant dans l'ombre.

Ce sujet « victime-agresseur » doit encore être largement travaillé dans mon Eglise. Depuis l'adhésion à la CRR et la libération de la parole au sujet d'agressions anciennes, je reçois des protestations sur l'air de « *vous jetez en pâture des personnes remarquables, de grands théologiens. Et quoique vous puissiez dire pour rattraper cela maintenant, "le mal est fait"* ». Oui, vous lisez bien, « le mal est fait ». Ce courrier m'est tombé des mains et a provoqué une colère en moi qui n'est pas près de s'éteindre. Ces personnes n'ont pas pensé une seule minute aux victimes. Seule compte la réputation de ce grand théologien, et le mal désigné ici est une réputation écornée. La belle affaire !

L'adhésion de l'Eglise protestante unie de France à la CRR a ouvert une brèche dans un mur bien solide. Des pasteurs, des théologiens ont une « aura » remarquable. Ce sont de grands intellectuels, des personnalités brillantes, reconnues, admirées. De ce vernis brillant, certains ont abusé, et le dire ne fait pas plaisir à ceux qui ont été éblouis. Beaucoup se sentent trahis, d'autres refusent d'admettre la réalité. Je vois chez beaucoup de personnes les étapes du processus de deuil, le déni, la colère...

Cette brèche ouverte s'agrandit à vue d'œil, de la même manière que l'eau peut tout emporter quand elle a commencé à passer. La parole se libère. Quel soulagement pour les victimes. Quel bouleversement pour l'Eglise ! Merci de votre soutien.

Journée mémorielle du 1er mars 2025

Aux Facultés Loyola Paris



Le 1er mars 2025, une journée mémorielle dédiée aux victimes d'abus commis par des membres de la Compagnie de Jésus de France et de Belgique (couramment appelés les Jésuites) s'est tenue aux Facultés Loyola à Paris.

Organisée par un collectif d'une douzaine de personnes comprenant à la fois des personnes victimes et des jésuites, accompagné par un binôme de professionnels indépendants dans une démarche de co-construction, cette journée a été conçue pour reconnaître les souffrances des personnes victimes et faire entendre leur parole.

La matinée s'est déroulée en présence de 80 personnes dont une trentaine de personnes victimes, une vingtaine de leurs proches, et des jésuites ayant exercé des postes à responsabilité. Une vingtaine de témoignages ont été lus, entrecoupés de respirations musicales. Un temps éprouvant parce que « parler c'est revivre les agressions » mais nécessaire.

Après un temps de repas partagé, les participants ont été rejoints par d'autres jésuites (notamment certains venant d'autres pays francophones comme

la Belgique et le Luxembourg) ainsi que par des organisations partenaires comme la CORREF et la CEF. La Commission Reconnaissance et Réparation (CRR), qui a accompagné certaines des personnes victimes présentes dans leurs parcours de reconnaissance et réparation, était aussi présente.

Après un temps optionnel de prière, la cérémonie en tant que telle a pu être vécue, alternant des prises de paroles, des moments musicaux, et quatre témoignages lus à l'éclairage d'un lumignon.



Lecture d'un témoignage



Table ronde autour du thème du silence



Lecture d'un témoignage

Après cela, sœur Samuelle a présenté une œuvre d'art commémorant cette journée, une mosaïque qui « permet de remettre ensemble des matières qui ont été cassées, non pas comme elles étaient avant mais en les réorganisant, en redonnant une autre dynamique ». Le Provincial a terminé cette journée en redisant l'engagement des jésuites à poursuivre ensemble ce chemin de vérité.



Présentation de l'œuvre de Sœur Samuelle, mosaïste

Les journées mémorielles sont l'un des outils proposés et encouragés par la CRR. Elles permettent de faire reconnaître publiquement la souffrance des personnes victimes, d'honorer la mémoire des personnes victimes qui ne sont plus là, de créer un espace de recueillement et de témoignage, et de mobiliser des ressources pour la prévention des abus.



Une audience à l'écoute



Raphaëlle Hubin exécute une chorégraphie sur le Stabat Mater de Pergolèse à l'église Saint-Ignace

Pour entrer en contact avec la cellule de la province jésuite d'Europe occidentale francophone :
prevention@jesuites.com

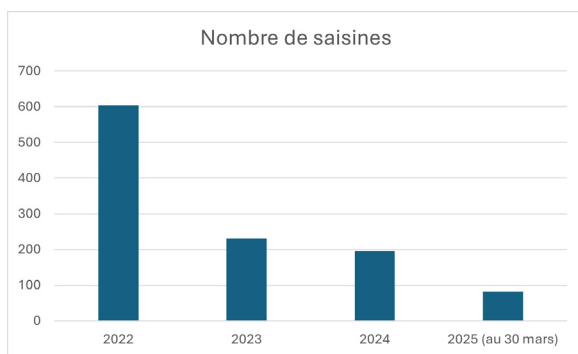
Chiffres clés de la CRR

Au 30 mars 2025

1. Saisines

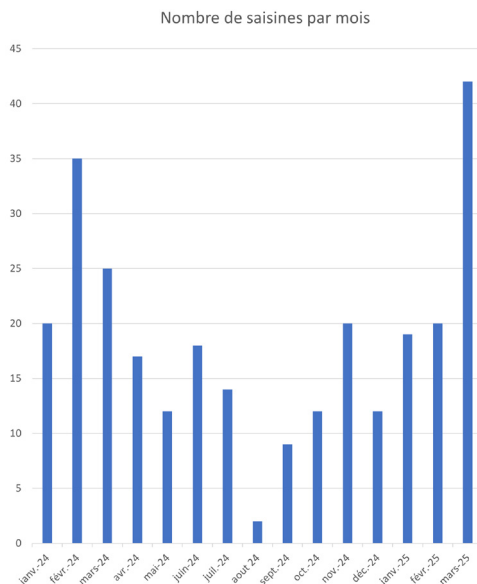
Depuis la création de la CRR, on observe progressivement une décroissance du nombre de saisines, d'abord courant 2023, puis ensuite en 2024.

Au total depuis la création de la CRR, il y a eu 1 111 saisines, dont 81 en 3 mois sur 2025, 196 en 2024, 230 en 2023 et 604 en 2022.



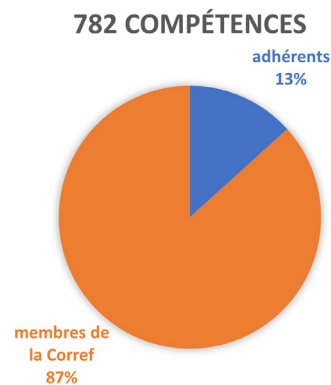
Mais la médiatisation de l'affaire Bétharram a eu pour effet à la fin 2024 et sur les premiers mois de 2025 de relancer le nombre de saisines. Cette médiatisation a permis de faire connaître la CRR bien au-delà du cercle habituel et de toucher des personnes qui ne connaissaient pas jusqu'alors son existence. La médiatisation a aussi eu pour effet d'inciter de nouvelles personnes à prendre la parole, à surmonter leurs craintes et à dénoncer les horreurs qu'elles ont vécues.

L'effet se propage ainsi bien au-delà des victimes de Bétharram car les nouvelles saisines mettent en cause l'ensemble des congrégations, inversant ainsi la tendance baissière constatée en 2023 puis 2024.



2. Mis en cause : adhérents ou membres de la Corref ?

87% des situations pour lesquelles la CRR est compétente mettent en cause des instituts membres de la CORREF, seulement 13% concernent des associations adhérentes.



S'agissant des 782 situations pour lesquelles la CRR est compétente, elles mettent en cause 109 instituts de la CORREF, soit 21% des 488 instituts membres de la Corref. Sur ce total, 20 instituts féminins sont mis en cause pour un faible nombre de situations (1 à 3 maximum).

Les instituts masculins les plus impactés sont 7 congrégations enseignantes, les faits ayant eu lieu dans des écoles ou des internats, entre les années 1960 et 1990.

Les adhérents sont eux au nombre de 14, avec des victimes majoritairement féminines et majeures.

Le temps moyen entre le premier contact et la formulation d'une recommandation par la CRR est de 8,6 mois en moyenne.

Il faut noter que la CRR est compétente pour 70% des saisines seulement. La CRR se déclare non compétente aux motifs suivants :

- renvoi vers l'Inirr : si la personne mise en cause est un prêtre diocésain, la CRR transfère le dossier à l'Inirr, sans que la victime ait besoin de formuler une nouvelle saisine auprès de l'Inirr.
- irrecevabilité en cas d'abus non sexuels, si la communauté ou association mise en cause n'est pas adhérente, si abus par laïc, si l'abus a été commis par le membre d'une congrégation étrangère, si la personne majeure est non vulnérable...

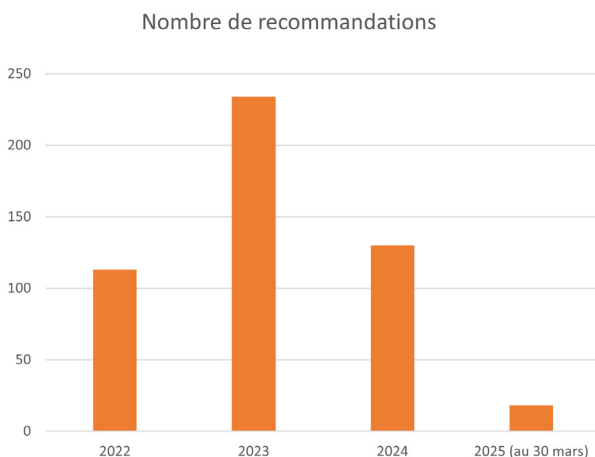
3. Profil des personnes victimes

- 89% des personnes victimes qui saisissent la CRR ont plus de 50 ans.
- 87% des agressions ont été commises entre 1950 et 1980.
- 80 % des victimes étaient mineures au moment des faits et pour ces mineurs 55% des faits ont eu lieu dans des écoles.
- Les victimes qui étaient mineures au moment des faits sont à 65% hommes et à 35% femmes.
- Les auteurs mis en cause (enseignant, directeur, confesseur, accompagnateur etc.) sont à 95% des hommes. 5% sont des femmes.

4. Les recommandations financières

Toute personne qui saisit la CRR est accompagnée sans délai. Le temps d'instruction dépend du temps d'échanges avec la personne victime et avec la congrégation ou association de fidèles mise en cause. Il est d'environ 8 à 12 mois. Au bout de ce chemin de reconnaissance, des réparations financières et non financières.

- Il y a eu au total 499 recommandations émises par la CRR.
- Le montant moyen des réparations financières est de 34.700 €.
- Le montant total des recommandations émises est de 17,3 M d'euros.



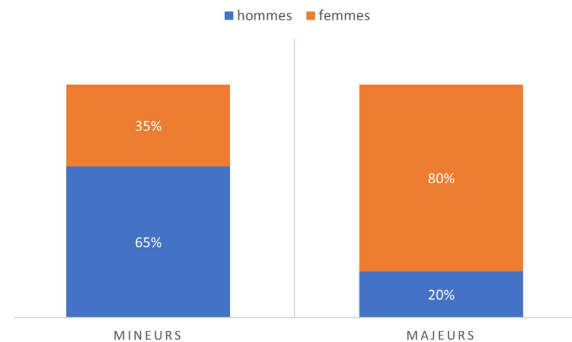
5. Spécificité des victimes majeures « vulnérables » au moment des faits

21% des personnes accompagnées par la CRR sont des victimes majeures, donc des personnes adultes dites « vulnérables » au moment des faits.

La situation de vulnérabilité au moment des faits s'entend largement. Elle tient compte non seulement de l'âge, de la maladie, du handicap, de la déficience physique ou psychique de la personne majeure concernée, mais aussi de sa situation de vulnérabilité

et de dépendance dans laquelle elle se trouve à l'égard d'un religieux. Il s'agit le plus souvent pour la CRR de religieuses cloîtrées ou au noviciat ou encore d'adultes abusés dans le cadre d'un accompagnement spirituel.

La proportion de femmes est inversée par rapport aux victimes mineures. 80% des victimes majeures sont des femmes et 20% des hommes.



Pour les majeurs, le temps d'accompagnement jusqu'à la formulation d'une recommandation est un peu plus long 10,6 mois (contre 8,6 en moyenne).

La moyenne du montant des réparations financières concernant les adultes est de 22 800 euros, soit plus faible que la moyenne générale.

6. Une commission de réexamen

A ce jour il y a eu 18 demandes de réexamen dont 2 en 2025.

La commission dite « de réexamen » procède à un nouvel examen complet des demandes, la victime et l'institut pouvant se fonder sur des arguments différents de ceux précédemment avancés.

L'objectif poursuivi est d'améliorer la réception des réponses apportées aux demandes, partant leur acceptation, par les victimes et par les congrégations en essayant d'œuvrer au rapprochement des unes et des autres dans une démarche de justice restaurative.

Les personnes victimes et les instituts saisissent la commission de réexamen à hauteur respectivement de 60 % et de 40 %.

Ainsi, la commission de réexamen trouve-t-elle progressivement sa place et les modalités de son intervention. Elle est un lieu complémentaire, non pas de confrontation mais d'échange, pour la définition d'une juste réparation, globale et acceptée dans toute la mesure du possible. Elle est enfin l'instance qui, par ses décisions, contribue à l'avancement du processus de restauration défini par la CRR.

CRR - Miviludes : Quelle articulation ?

Par **Gabrielle Ouss**, étudiante en psychologie et stagiaire à la CRR

La Miviludes, mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, intervient pour observer et analyser le phénomène sectaire, coordonner l'action préventive et répressive des pouvoirs publics à l'encontre des dérives sectaires, informer le public sur les risques voire les dangers auxquels il est exposé et faciliter la mise en œuvre d'actions d'aide aux victimes¹.

La Miviludes définit, sur son site internet, la dérive sectaire comme « un dévoiement de la liberté de pensée, d'opinion ou de religion qui porte atteinte à l'ordre public, aux lois ou aux règlements, aux droits fondamentaux, à la sécurité ou à l'intégrité des personnes. Elle se caractérise par la mise en œuvre, par un groupe organisé ou par un individu isolé, quelle que soit sa nature ou son activité, de pressions ou de techniques ayant pour but de créer, de maintenir ou d'exploiter chez une personne un état de sujétion psychologique ou physique, la privant d'une partie de son libre arbitre, avec des conséquences dommageables pour cette personne, son entourage ou pour la société. »

Le champ d'action de la Commission reconnaissance et réparation et de la Miviludes présente des similitudes comme la protection de l'intégrité physique et psychique des personnes, l'accompagnement des personnes victimes, et la question des phénomènes d'emprise. En quoi une meilleure connaissance réciproque de ces deux organismes pourrait alors améliorer la prévention, la protection et l'accompagnement des personnes victimes de violences sexuelles dans le cadre de dérives sectaires ?

En premier lieu, une bonne connaissance de ces deux institutions permet une meilleure orientation des personnes qui les contactent. La Miviludes, dans son travail d'accueil et d'accompagnement des personnes, peut ainsi les orienter vers la CRR si elles ont été victimes de violences sexuelles commises par un religieux. De la même manière, la CRR peut informer les personnes qu'elle écoute et

accompagne de leur possibilité de saisir directement la Miviludes et de signaler des dérives sectaires qu'elles ont subies ou dont elles ont été témoins pour que les pouvoirs publics interviennent.

En second lieu, les critères et signaux d'alerte de dérives sectaires dégagés par la Miviludes (qui sont sur son site internet) peuvent être utiles, pour la CRR, pour savoir si une personne, majeure au moment des violences sexuelles qu'elle dénonce, était dans une situation de vulnérabilité. Réciproquement, la Miviludes pourrait se nourrir des situations de vulnérabilité liées à une emprise personnelle ou communautaire que la CRR a reconnues pour enrichir ses critères notamment dans le cadre religieux.

Ensuite, une meilleure connaissance par la Miviludes des pratiques de justice restaurative mises en œuvre notamment par la CRR lui permettrait d'inciter les pouvoirs publics à développer cette forme de justice à des victimes de violences de type systémique².

Enfin, pour la Miviludes, la CRR qui est une association qui accompagne et aide des victimes, peut être un des partenaires associatifs dans sa mission d'information du public sur les risques et, le cas échéant, les dangers auxquels les dérives sectaires l'exposent.

On le voit, une articulation plus étroite entre la CRR et la Miviludes pourrait non seulement faciliter la détection et l'action à l'encontre de certaines dérives, mais aussi offrir un cadre de soutien renforcé aux victimes.

¹ rapport d'activité 2022-2024 de la Miviludes, disponible par le lien : <https://www.miviludes.interieur.gouv.fr/sites/default/files/MIVILUDES-RAPPORT-24-web.pdf>

² voir la contribution d'Antoine Garapon dans le rapport de la Miviludes précité, pages 174-179, où il considère que les processus restauratifs devraient permettre d'accompagner les victimes dans leur volonté de se désengager de l'emprise (voir en particulier page 178).

Appel à dons

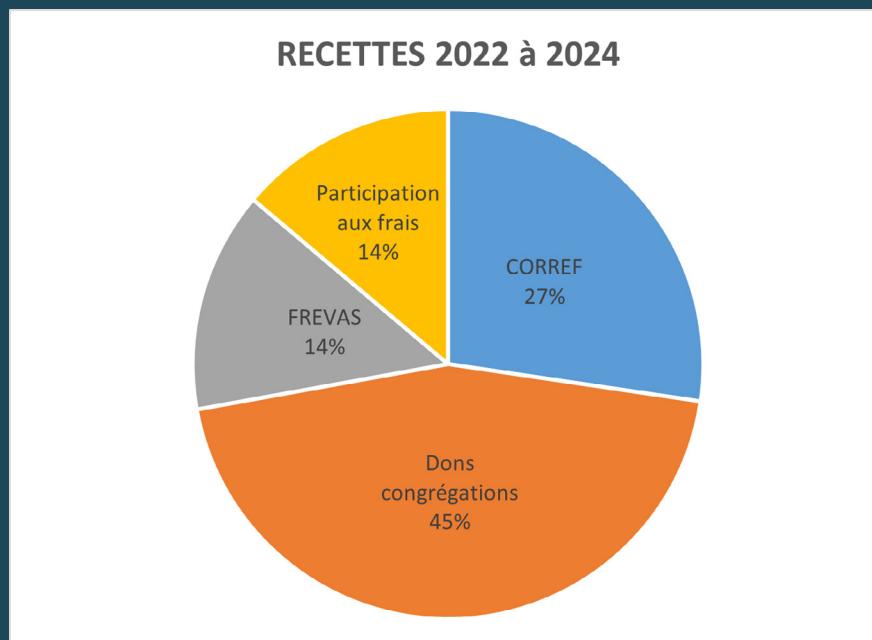
Rassurez-vous, il n'est pas trop tard pour répondre à l'appel à dons pour la CRR.

A ce jour vous êtes 86 bienfaiteurs à avoir contribué à hauteur de 395 000 euros.

Merci à chacun d'entre vous, votre don montre votre attachement à la mission de la CRR et au parcours de reconnaissance et de réparation proposé aux personnes victimes. C'est toute une équipe qui est engagée et qui vous remercie.

Pour mémoire, le financement de la CRR repose sur la générosité de la CORREF et de ses membres, sur le Fonds Frévas, ainsi que sur la participation aux frais de dossiers de la part des congrégations, associations de fidèles et adhérents mis en cause (3 000 ou 4 000 euros par situation).

Anne de Richecour, déléguée générale de la CRR



Membres de la CRR

Au 30 mars 2025

Stéphane AUDOIN-ROUZEAU

Rachid AZIZI

François BERNARD

Alain BLANC

Delphine BONNET

Marie BRAJEUX-MADELAIN

Elodie BRIAN

Valentine BÜCK

Bruno CATHALA

Catherine CORDELLE

Micheline FERRAN

Virginie FOURNIER

Blandine FROMENT

Antoine GARAPON

Catherine GAY

Frédérique GIFFARD

Alain GIRARDET

Maylis KAPPELHOFF-LANCON

Myriam KHLAT

Florence KRIEG

Thierry LEON

Anne MANOHA

Guillaume MONOD

Bernard PAIX

Eve PAUL

Vincent POYET

Anne de RICHECOUR

Pascale de SALINS

Sylvette TOCHE

Pauline VINOT

Directeur de publication :

Antoine Garapon

Association Reconnaissance et Réparation

28, rue Lhomond

75005 Paris

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siren N° 905 201 893

<https://www.reconnaissancereparation.org/>

Si vous souhaitez vous désabonner de notre newsletter, cliquez >>[ici](#)<<.

Si vous souhaitez lire la newsletter n°1, cliquez >>[ici](#)<<.

Si vous souhaitez lire la newsletter n°2, cliquez >>[ici](#)<<.

Si vous souhaitez lire la newsletter n°3, cliquez >>[ici](#)<<.

Si vous souhaitez lire la newsletter n°4, cliquez >>[ici](#)<<.

Si vous souhaitez lire la newsletter n°5, cliquez >>[ici](#)<<.

Si vous souhaitez lire la newsletter n°6, cliquez >>[ici](#)<<.

Si vous souhaitez lire la newsletter n°7, cliquez >>[ici](#)<<.